

**DÉCLARATION DES PERFORMANCES N° 4152- 1**



**BOIS DU DAUPHINÉ**

ZI la Rolande  
38570 LE CHEYLAS

Dans le cadre de l'application du Règlement N°305/2011 des Produits de Construction incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE de certains éléments de structures en bois :

Je soussigné, **Monsieur MICHEL COCHET**,  
Président de la société **BOIS DU DAUPHINÉ**,

Déclare que la production de « Bois de structure à section rectangulaire classés pour sa résistance » est conforme aux dispositions du contrôle de production en usine de la norme EN 14 081-1 : 2005 + A1 : 2011 pour une utilisation en structure pour les bâtiments et les ponts avec un système d'attestation de conformité 2+.

Code du domaine de produit type : 13 = Produits / éléments de bois de charpente et produits connexes.

Le numéro de lot est donné en annexe à ce document (BL, facture, étiquette, etc...)

<b>Caractéristiques essentielles</b>	<b>Performances</b>	<b>Spécifications techniques harmonisées</b>
Résistance mécanique	<b>C18 – C24</b>	EN 1912:2012 + EN 338:2009
Réaction au feu	<b>D-s2, d0</b>	NF EN 13 501-1 : 2013
Durabilité naturelle	<b>Sapin-Epicéa : 4 Douglas : 3- 4</b>	NF EN 350-2 : 1994
Émission de substances dangereuses	<b>NPD</b>	-

L'organisme notifié **FCBA**, 10 rue Galilée, 77420 CHAMPS SUR MARNE, identifié 0380 a établi le certificat de conformité du système de Contrôle de Production en Usine référencé **0380-CPR-4152** et incorporé en annexe à la présente déclaration.

Fait à LE CHEYLAS, le 26/06/2018,

